Envoyé en préfecture le 27/11/2019 Reçu en préfecture le 27/11/2019 Affiché le

ID: 029-212901011-20191125-2019_11_25-DE



Landéda, le 13/11/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

CONVENTION AVEC ENERGENCE

RAPPORT N°18/19-08

Envoyé en préfecture le 27/11/2019 Reçu en préfecture le 27/11/2019 Affiché le

ID: 029-212901011-20191125-2019_11_25-DE

Sur le Pays de Brest, l'agence locale de l'énergie Ener'gence propose le dispositif de conseil en énergie partagé pour toutes les communes de moins de 15 000 habitants. L'idée est d'avoir un spécialiste en énergie qui travaille pour plusieurs communes, d'où le terme « partagé ». Il inclut notamment le bilan annuel des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments communaux et propose des optimisations pour améliorer la performance énergétique ou réduire les consommations.

L'actuelle convention arrive à échéance le 31/12/19, Madame le Maire propose son renouvellement pour les 3 années à venir.

L'adhésion au CEP s'élève à 1,24 €/an/habitant net de taxes. La cotisation 2019 de la commune de LANDEDA s'élève à 4 413,16 € (3 559 habitants).

Monsieur GODEC Daniel est l'élu « Responsable énergie » qui sera l'interlocuteur privilégié d'Ener'gence pour le suivi d'exécution de la présente convention.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- approuver l'adhésion à l'association Ener'gence à compter du 01/01/20;
- désigner Monsieur GODEC Daniel comme élu « responsable énergie » ;
- autoriser Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir permettant sa mise en œuvre ;
- autoriser Madame le Maire à verser les cotisations dues.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ID: 029-212901011-20191125-2019_11_25-DE



Nombre de membres en exercice = 23 Présents = 20 Votants = 22

Délibération du conseil municipal N°18/19-08 Réunion du 25 novembre 2019

CONVENTION AVEC ENERGENCE

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Etaient présents : Christine CHEVALIER, Maire ; David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Alexandre TRÉGUER, Laurent LE GOFF, adjoints.

Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM, Philippe MARTIN, Rachel MARZIOU, Solange PELLEN, Isabelle POULLAIN, Christophe CARIOU, Danielle FAVÉ, Céline PRONOST, Hervé LOUARN, Ronan CORBEL, Jean-Pierre GAILLARD, Philippe COAT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents:

- Philippe MASQUELIER (procuration à Hervé LOUARN)
- Erwan GUIZIOU (procuration à David KERLAN)
- Cathy LARIDAN.

Alexandre TREGUER a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le rapport du Maire;

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 22 voix pour,

M. GODEC Daniel, Rapporteur, entendu,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1: Le Conseil municipal décide d'approuver l'adhésion à l'association Ener'gence à compter du 01/01/20.

<u>ARTICLE 2</u>: Le Conseil municipal décide de désigner Monsieur GODEC Daniel comme élu « responsable énergie » auprès d'Energence.

ARTICLE 3: Le Conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir permettant sa mise en œuvre.

ARTICLE 4: Le Conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à verser les cotisations dues.

Envoyé en préfecture le 27/11/2019 Reçu en préfecture le 27/11/2019 Affiché le ID : 029-212901011-20191125-2019_11_25-DE

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20191125-2019_11_25-DE

CHEVALIER	
Christine	twent
KERLAN	
David	40
CATTIN	
Jean-Luc	
POULNOT -	
MADEC Anne	
THEPAUT	
Bernard	
LARIDAN	
Cathy	
TREGUER	
Alexandre	
LE GOFF	
Laurent	
PELLEN	Cotta
Solange	Jacob
MARTIN	119
Philippe	EA
GODEC	1
Daniel	
LE CAM	
Pierre-Louis	W

POULLAIN		Se
Isabelle		
CORBEL	•	
Ronan		
GUIZIOU		Procuration.
Erwan		
MARZIOU		Yours
Rachel	(
CARIOU		
Christophe		CAN
GAILLARD		
Jean-Pierre		
FAVÉ		
Danielle	(cowe
PRONOST		Pont
Céline		Tro-
LOUARN		
Hervé		
MASQUELIER		goes Procuration
Philippe		
COAT		
Philippe (

Envoyé en préfecture le 27/11/2019 Reçu en préfecture le 27/11/2019 Affiché le ID : 029-212901011-20191125-2019_11_25-DE